



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

revalorisation

Question écrite n° 13781

Texte de la question

M. Luc-Marie Chatel souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le recueil statistique des intentions d'orientation et des recommandations des conseils de classe communiqué par l'académie de Reims. Cette communication vise à encadrer la politique d'orientation des élèves et, en particulier, les recommandations des conseils de classe. Il est ainsi précisé qu'au niveau troisième et troisième technologique « si les familles peuvent exprimer l'intention d'une préparation d'un CAP ou BEP par apprentissage comme autre solution, le conseil de classe ne peut recommander qu'une voie scolaire ». De même, au niveau seconde générale et technologique, . Ces dispositions semblent en parfaite contradiction avec la volonté pourtant affichée du Gouvernement de promouvoir l'enseignement professionnel comme voie d'excellence. En conséquence, il souhaiterait savoir quelles dispositions concrètes il entend prendre pour remédier à ce décalage préjudiciable entre discours et mise en oeuvre pratique, et pour véritablement promouvoir l'enseignement professionnel.

Texte de la réponse

L'orientation positive vers la voie professionnelle, la revalorisation des filières techniques et la collaboration entre l'éducation nationale et les entreprises sont des priorités du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Elles font l'objet de diverses actions qui visent à répondre à la fois aux besoins des jeunes qui désirent obtenir une qualification et une insertion professionnelles de qualité, et au souhait des acteurs de la vie économique et sociale de voir un nombre croissant de professionnels qualifiés s'insérer dans la vie active. L'accent est mis sur les axes prioritaires suivants : renforcer les partenariats entre le monde éducatif et le monde économique. Le ministère accorde une importance toute particulière à l'établissement de partenariats forts et durables avec les représentants des milieux économiques. C'est pourquoi il a signé des conventions de partenariat et des accords cadres avec de nombreuses branches professionnelles, des grandes entreprises et des représentants institutionnels du monde économique (assemblée permanente des chambres de métiers par exemple). Il s'agit par là d'établir une collaboration étroite entre le monde éducatif et le monde économique, sur des axes de progrès communs, en vue de faciliter l'orientation des jeunes vers les métiers, de renforcer la qualité des formations professionnelles et de mieux répondre aux besoins des entreprises. Revoir l'enseignement de la technologie au collège. Pour éviter que l'orientation vers les formations professionnelles ne se fasse qu'à la suite d'échecs, l'enseignement de la technologie en collège est en cours de rénovation de façon à y introduire des activités et des modes d'enseignement qui sont ceux des formations technologiques et professionnelles. Les modifications envisagées pour cet enseignement sont de nature à susciter chez les élèves le désir d'une orientation vers ce type de formations à l'issue du collège. Consolider l'orientation des élèves dans la voie professionnelle. Il s'agit d'accroître l'effort d'information, d'orientation active et d'affectation des élèves. Dans ce but, les métiers sont présentés de manière concrète, par l'exemple et le contact direct, en collaboration avec les différents partenaires du monde économique (entreprises, chambres consulaires, branches professionnelles). De plus, différentes opérations concernant la connaissance des métiers et la promotion de l'esprit d'entreprise sont mises en place conjointement avec le secrétariat d'Etat aux petites et moyennes

entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation. Enfin, les établissements de formation professionnelle accentuent l'effort d'information sur les possibilités de poursuite d'études et la diversité des cursus pour un même projet professionnel. Rapprocher les collèges des lycées professionnels. Les rapprochements s'effectuent, notamment dans le cadre des bassins de formation, autour de plusieurs axes : des actions qui permettent aux collégiens de s'approprier la réalité d'exercice des métiers ; des échanges entre enseignants de collège et de lycée, lors de journées spécifiques d'information sur les métiers associant les entreprises ; la mise en place de classes de troisième diversifiées et notamment de la classe de troisième préparatoire, à la voie professionnelle, en lycée professionnel ou en collège. Ces classes permettent aux élèves d'affiner leur projet d'orientation vers la voie professionnelle ; avant la troisième, la mise en place de dispositifs reposant sur l'alternance entre enseignements généraux et enseignements professionnels, entre collège et lycée professionnel et entre établissement scolaire et entreprise. Poursuivre le développement des lycées des métiers. Le développement du lycée des métiers est poursuivi en accordant une place toute particulière à leur articulation avec les formations du collège et celles des classes post-baccalauréat. Le label qualité « lycée des métiers », désormais délivré par le recteur, incite les lycées offrant des formations professionnelles à rendre leur offre de formation cohérente et adaptée à la fois aux attentes des élèves et aux besoins de la Nation. Ainsi, pour ce qui concerne l'orientation vers la voie professionnelle, et la collaboration avec les entreprises, le lycée des métiers : organise des actions à l'intention des chefs d'établissement, des enseignants et des élèves des collèges, pour promouvoir les métiers, les carrières et les formations professionnelles ; met en place des dispositifs et des passerelles permettant de personnaliser les parcours ; met en oeuvre les conventions nationales et régionales conclues avec les branches professionnelles et peut également signer des conventions de partenariat avec les entreprises de son environnement. Adapter la durée des formations professionnelles. Des modalités nouvelles d'acquisition des diplômes professionnels sont mises en place depuis plusieurs années. Elles sont appelées à se développer, en particulier pour les jeunes des voies générales ou technologiques qui désirent rejoindre la voie professionnelle, pour lesquels des formations de durée réduite (CAP, BEP ou baccalauréat professionnel en un an) sont organisées. Par ailleurs, dans les secteurs où la poursuite d'études en baccalauréat professionnel est massive et où l'essentiel des débouchés se situe au niveau IV, est proposé un parcours d'accès au baccalauréat professionnel en trois ans, directement après la 3e, dans le cadre d'une expérimentation qui vise à attirer vers la voie professionnelle un public nouveau qui ne se serait pas engagé dans un parcours en deux étapes (deux années pour l'obtention d'un diplôme de niveau V puis deux années pour l'obtention du baccalauréat professionnel). Renforcer la qualité des formations en entreprise. Toutes les formations conduisant aux diplômes de la voie professionnelle supposent la participation active des professionnels. Pour que la formation professionnelle soit efficace, il importe en particulier que les périodes en entreprise soit effectivement de vraies périodes de formation et non seulement des périodes d'observation ou d'application. Or, les professionnels méconnaissent souvent l'implication de leurs représentants à toutes les étapes du système de formation et l'importance de leur propre rôle en terme de formation. En partenariat avec les branches professionnelles signataires de conventions de partenariat avec l'éducation nationale, des actions d'information et de formation des tuteurs en entreprises sont donc mises en place. Il s'agit là des principaux chantiers mis en oeuvre pour valoriser l'enseignement professionnel. Cependant, cette valorisation ne peut, à elle seule, résoudre les difficultés de recrutement des entreprises. Les pénuries de main d'oeuvre restent d'actualité alors même que plus de 9 % de la population active est au chômage et nombre d'observateurs et d'analystes du marché du travail font valoir qu'une adéquation totale du système de formation aux besoins des entreprises est utopique. En effet, le marché du travail ne se résume pas à une simple confrontation entre offre et demande d'emploi. Il tient aussi à la façon dont les demandeurs d'emploi perçoivent les métiers et les secteurs d'activité, et à la représentation qu'ont les entreprises du travail. C'est ce qui ressort notamment d'une étude réalisée par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) sur les difficultés de recrutement dans les métiers du bâtiment, de l'hôtellerie restauration et de divers métiers des métaux et de l'électricité. Le bâtiment, par exemple, connaît des difficultés récurrentes, quels que soient la conjoncture et les efforts consentis, qui s'expliquent en particulier par les conditions de travail dans ce secteur et son image dans l'opinion. De ce point de vue, il appartient aux professions qui souffrent de la désaffection des jeunes de contribuer à la revalorisation de leur image en proposant des conditions de travail, de rémunération et de perspectives de carrière suffisamment attractives.

Données clés

Auteur : [M. Luc Chatel](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13781

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 10 mars 2003, page 1744

Réponse publiée le : 17 février 2004, page 1264